

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2009

OBJET

de la Délibération

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA HOUSSAYE POURSUITE DU PROGRAMME DE RESTAURATION

Date de convocation du Conseil Municipal

17 septembre 2009

Date d'affichage : 17 septembre 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mmes PESSEL, PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M. DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. GIRALDON

M. BURBAN à M. PARMENTIER

M. LE BARON à Mme RAMEL-FLAGEUL

Mme LE DOARE à M. LE ROCH

Mme GUEGUAN à M. PERESSE

CHAPELLE NOTRE-DAME DE LA HOUSSAYE POURSUITE DU PROGRAMME DE RESTAURATION

Rapport de Marie-Madeleine DORE-LUCAS

Les travaux sur la tour-clocher de la chapelle de la Houssaye (IMH) programmés pour 2009 sont en cours. Le diagnostic effectué par Léo Goas, architecte du patrimoine, sur le reste de la chapelle, établit la nécessité de réaliser des travaux complémentaires pour éviter des désordres graves à long terme. Il s'agit notamment de remédier aux problèmes d'humidité.

Trois phases ont été envisagées :

- étape 1 : travaux urgents sur la couverture et la charpente- l'intervention a été effectuée-
- étape 2 : travaux d'assainissement
- étape 3 : travaux sur les enduits

Les travaux d'assainissement peuvent être réalisés en 2010.

Le montant estimatif de cette opération est le suivant :

- travaux d' assainissement : 35 850 € HT
- honoraires d' architecte (9%) : 3 226,50 € HT
- Total : 39 076,50 € HT

Il peut être subventionné de la façon suivante :

- D.R.A.C 10% de la dépense subventionnable
- Conseil Général 30% de la dépense subventionnable
- Conseil Régional 25% de la dépense subventionnable
- Pontivy-Communauté 50% du solde HT et hors subventions restant à la commune

Nous vous proposons :

- d'accepter la poursuite du programme de restauration et les travaux d'assainissement
- d'autoriser le maire à solliciter des subventions auprès de la D.R.A.C , du Conseil Général, du Conseil Régional et de Pontivy-Communauté

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 24 septembre 2009

**LE MAIRE
Jean-Pierre LE ROCH**